



Halte à la répression anti syndicale !

Kaï Terada et Frédéric Bianic doivent être immédiatement réintégrés sur leur lieu de travail !

En grève le mardi 11 octobre

Rassemblement devant le rectorat à 11 h

Comme dans le privé, dans le secteur de l'énergie, à la CGT TUI France ... des syndicalistes et salariéEs en luttent subissent une répression inacceptable. C'est là un durcissement autoritaire de l'État et du patronat pour maintenir leur domination et leurs profits. L'usage récurrent de la violence par les "forces de l'ordre" dans les manifestations et mobilisations en est un autre exemple.

Comme à La Poste, comme à l'Inspection du travail ou bien à la RATP, ministères et patronat public ont entrepris, pour imposer la privatisation des services publics, de faire table rase de l'action syndicale.

Pour cela, ils ne s'embarrassent plus de procédures quand ils ne les ont pas modifiées en prévision de la répression à venir comme dans le cas des mutéEs d'office dont Kaï Terada et Frédéric Bianic sont les derniers exemples.

Dans l'Éducation, des collectifs de travail et des sections syndicales actives et combatives font l'objet d'une répression ciblée qui vise à éliminer les résistances syndicales et sociales et à instaurer un climat de peur pour intimider les volontés de mobilisation et dissoudre les liens de solidarité.

Kaï Terrada et Frédéric Bianic ont été suspendus sans motif puis déplacés de leur lieu de travail et éjectés hors de leur département. La seule motivation qui a été avancée par le Rectorat de Reims pour Frédéric est d'ordre faussement professionnel alors qu'il venait de recevoir des louanges de la hiérarchie pour son travail au sein de l'ULIS du lycée de Romilly... Faut-il préciser que c'est un militant syndical ? Pour Kaï, la seule motivation concédée par le Rectorat de Versailles : son activité syndicale ne rentre pas dans les clous du syndicalisme tel que voulu et défini par l'administration. Celui-ci ne devrait se limiter qu'au seul « dialogue social ». Comme l'on sait que les droits de contrôle de l'administration par les syndicats ont été jetés aux oubliettes avec les instances du « dialogue social » et les commissions paritaires par le gouvernement, cela signifie qu'ils ne veulent plus de syndicalisme du tout.

C'est le sens de la vague de répression inaugurée par le précédent ministre Blanquer et poursuivie par le nouveau . Pap Ndaye

En Gironde, 9 camarades ont été inquiétéEs, dont un a été bloqué dans son avancement et trois ont fait l'objet de procédures disciplinaires et de sanctions, également parce que leur action militante lors de la contestation de la réforme du lycée a été jugée non conforme à ce que devrait être l'action syndicale.

- Parce que l'action syndicale est une nécessité vitale face au rouleau compresseur que nous subissons,
- Parce que ce n'est pas l'employeur, fût-elle rectrice ou fût-il ou ministre, qui définit l'action syndicale
- Parce que nos libertés, et les libertés syndicales en sont un pilier, ne se négocient pas et parce qu'elles n'existent que parce que l'on s'en sert :

En grève le mardi 11 octobre en solidarité avec Kaï , Frédéric et toutes et tous les répriméEs ! Pour leur réintégration sans condition et pour l'abrogation de la Loi de la transformation de la Fonction publique.